

BILAN POLITIQUE DES VOTES à l'ASSEMBLÉE NATIONALE

Marché gourmand, mai républicain, festival de musique, bals populaires : l'été, nos villages vibrent au rythme de leurs fêtes. On y croise les anciens qui racontent, les enfants qui courent, les nouveaux arrivants qui découvrent, dans une ambiance intergénérationnelle joyeuse.

Se retrouver, échanger, rire, danser : ces moments de partage font du bien et rassemblent.

Ils existent grâce aux associations et aux bénévoles qui donnent leur temps sans compter pour que la magie opère chaque année. Ce sont eux et elles, les véritables artisans de la fête rurale.

Cette ruralité que nous aimons est fière de son terroir, accueillante et rassembleuse. Alors profitez de l'été, prenez soin de vous et vos proches avec les fortes chaleurs et participons à ces fêtes !

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été !

?□✎ A L'ASSEMBLEE NATIONALE

?□✎ **Aide à mourir : un vote pour la dignité, en conscience.** J'ai voté pour la proposition de loi sur l'aide à mourir. Un vote qui se fait la main tremblante, après plus de trois ans de débats, de rencontres avec les équipes de soins palliatifs, d'écoute des partisans comme des opposants.

La loi Claeys-Leonetti ne permet pas de répondre à toutes les situations : certaines pathologies génèrent des souffrances qu'aucun traitement ne peut soulager.

L'ouverture de ce nouveau droit s'accompagne du renforcement des soins palliatifs, adopté fin mai, pour que chacun puisse en bénéficier où qu'il se trouve.

Pour y avoir accès, cinq conditions doivent être remplies, de façon cumulative et non alternative :

- Etre majeur
- Résider en France
- Etre atteint d'une maladie grave et incurable, avec pronostic vital engagé
- Souffrir de douleurs réfractaires
- En faire la demande soi-même, libre, éclairé et conscient.

La demande doit être réitérée, puis validée par un collège médical. L'administration se fait par la personne elle-même, sauf incapacité physique.

Je me suis opposé aux directives anticipées : la demande doit venir de la personne en pleine conscience et rester révocable jusqu'au dernier instant.

Tel qu'il est écrit, le texte ne permet pas à une personne de demander cette aide à mourir pour des raisons économiques, sociales, ou en raison d'un handicap. Une clause de conscience est garantie pour les soignants ne souhaitant pas accompagner le patient dans cet ultime choix.

Je continuerai, comme depuis le début de mon mandat, à me battre pour que les conditions d'accompagnement des plus vulnérables soient les plus dignes possibles.

?† **Loi agricole : pourquoi j'ai voté contre.** Le 20 juillet, j'ai voté contre le projet de loi d'urgence agricole. Voter contre ce texte, ce n'est pas voter contre les agriculteurs : nous ne devons pas opposer agriculture, environnement et santé publique.

Ce texte contient quelques avancées : l'interdiction d'importer des produits traités avec des pesticides interdits en France, davantage de viande française dans la restauration collective, et le développement de l'agriculture biologique dans les zones les plus polluées.

Mais le reste soulève de vives inquiétudes.

Sur l'eau : le texte donne plus de poids aux acteurs économiques dans le partage de la ressource, supprime la notion de sobriété et assouplit la protection des zones

humides.

Or en Dordogne, la sécheresse actuelle est la plus sévère jamais enregistrée : à peine 150 mm de pluie en quatre mois et demi, sans amélioration attendue avant fin juillet. Plusieurs sous-bassins sont déjà en alerte renforcée ou en crise. Dans ce contexte, l'eau doit rester un bien commun géré dans l'intérêt général.

Sur les pesticides : le texte réautorise l'acétamipride et le flupyradifurone, interdits en France. *Une décision prise sans vote, un an après une pétition signée par plus de deux millions de citoyens : un déni de la mobilisation citoyenne et du consensus scientifique sur leurs risques sanitaires.*

Le texte a tout de même été adopté. Et je le déplore.



Protéger nos enfants : prévenir mieux plutôt que punir plus fort. Je me suis abstenu sur le projet de loi sur la protection des enfants.

Chaque année en France, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles : agir concrètement n'est pas une option, c'est une nécessité.

Ce texte apporte des avancées que nous avons portées : l'imprescriptibilité étendue aux crimes commis sur les mineurs, un contrôle renforcé des antécédents judiciaires des adultes en

contact avec des enfants et des droits renforcés pour les victimes dont la plainte est classée sans suite.

Mais je veux être honnête : c'est insuffisant. Ce texte a été construit à moyens constants, sans un euro supplémentaire, alors que professionnels et associations réclament unanimement plus de moyens pour la prévention et l'accompagnement des victimes.

J'ai aussi voté contre la perpétuité pour les auteurs de viols sur mineurs.

Une réalité s'impose : 80% des viols sur mineurs sont des incestes, commis par un proche. Alourdir la peine encourue risque d'aggraver la culpabilité de l'enfant et de renforcer le silence.

Ce qui dissuade, ce n'est pas la sévérité affichée d'une peine, c'est le risque réel d'être pris. Or seulement 3 % des auteurs de viols sur mineurs sont condamnés, à peine 1 % en cas d'inceste.

Tant que l'immense majorité des agresseurs échappe à toute justice, débattre de la durée de la peine pour les rares condamnés relève du théâtre politique.

Ce que je défends : des enquêtes plus rapides, de la prévention dès l'école, un accompagnement systématique des victimes, un suivi des auteurs pour éviter la récidive, et plus de moyens pour la justice et les forces de l'ordre .

Ce sont les préconisations de la CIIVISE, la Commission sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants.

Protéger nos enfants, ce n'est pas punir plus fort : c'est prévenir mieux et accompagner vraiment et donner enfin aux victimes les moyens d'être entendues.

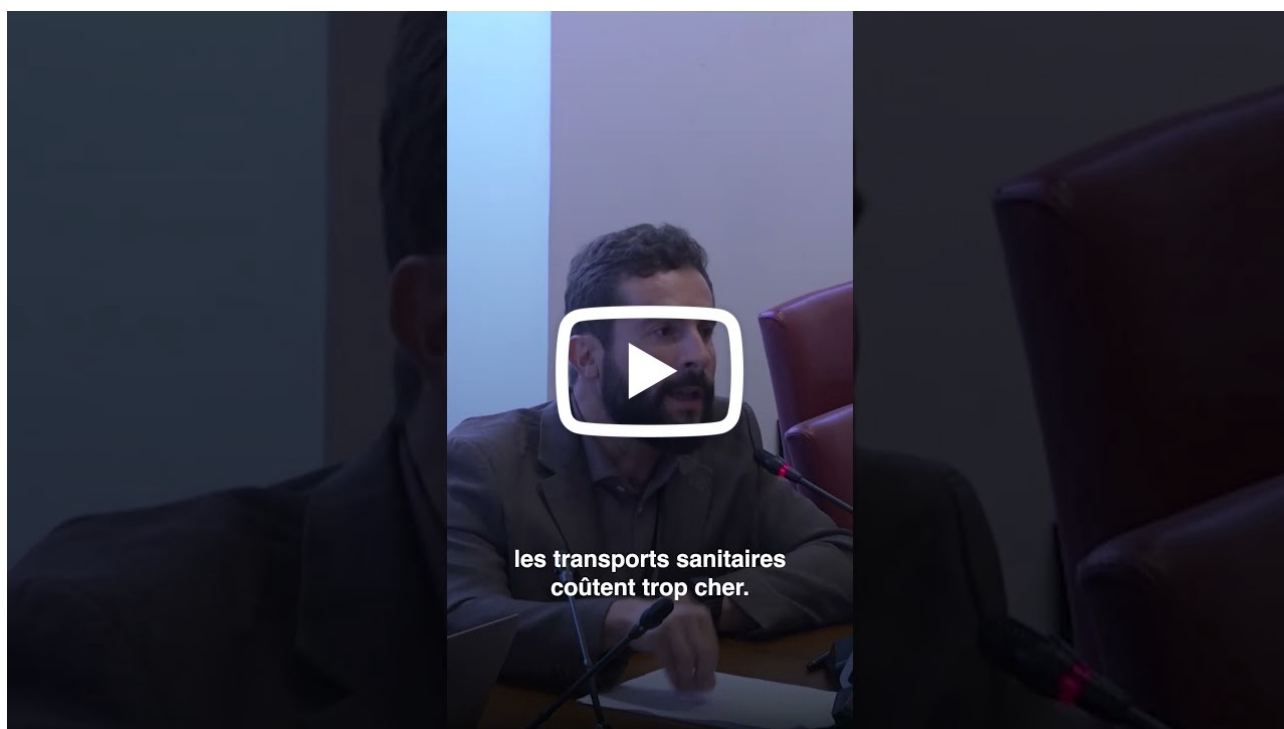
👊 Mon cri de colère pour la ruralité. J'ai adressé un cri d'alerte à Thomas Fâtome, directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam).

Il y a quelques décennies, on nous expliquait qu'il fallait fermer des services et des spécialités dans les hôpitaux de proximité, car cela coûtait trop cher, et que les transports sanitaires viendraient compenser ce manque.

Aujourd'hui, on nous dit que ce sont les transports sanitaires qui

coûtent trop cher.

C'est inadmissible. Il est temps que la ruralité cesse d'être la variable d'ajustement des politiques de santé.



✂ **Fauteuils roulants : une réforme qui exclut certains usagers.** J'avais déposé une proposition de loi pour éviter cette situation.

Adoptée à l'unanimité à l'Assemblée, elle a finalement été écartée au profit de la réforme du gouvernement sur le remboursement des fauteuils roulants.

Concrètement, cette réforme fixe une liste de fauteuils pris en charge par la Sécurité sociale. Problème : elle ne couvre pas tous les besoins, notamment ceux des personnes ayant des besoins spécifiques (20% des utilisateurs de fauteuils roulants).

Quelques exemples chiffrés :

- Les fauteuils manuels actifs certifiés et remboursés sont passés de 44 à 28 modèles.
- Un seul fauteuil de sport est remboursé et aucun fauteuil de loisirs.
- Les fauteuils sur-mesure pour enfants (manuels ou électriques) ne sont pas remboursés.

- Le siège douche, pourtant indispensable au quotidien, n'est pas non plus pris en charge.

Un travail est en cours sur certains équipements complémentaires et les fauteuils pour enfants de la part du Ministère. Mais en attendant, les demandes des usagers concernés sont aujourd'hui systématiquement refusées.

Je continuerai à me battre pour que cette réforme tienne sa promesse initiale : garantir à chacun un fauteuil adapté à ses besoins.

?† Adapter nos forêts, une urgence qui ne peut plus attendre.

Les dernières canicules et les feux de forêts qui ravagent encore notre pays nous montre encore une fois à quel point nous devons protéger nos forêts.

Je suis signataire d'une proposition de loi transpartisane sur l'adaptation des forêts au changement climatique porté par mon collègue Hendrik Davi et signée par 41 députés.

Ce texte prévoit la création d'un Fonds national d'adaptation des forêts au risque d'incendie pour financer des actions de prévention, d'adaptation et de réduction de la vulnérabilité de nos massifs forestiers.

Il vise également à mieux encadrer les coupes rases, à soutenir une sylviculture plus durable et à renforcer les moyens humains de l'Office national des forêts.

Nos forêts sont un bien commun précieux. Elles n'ont plus besoin de discours : elles ont besoin de moyens, d'une stratégie de long terme et d'une véritable politique d'adaptation.